

# POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

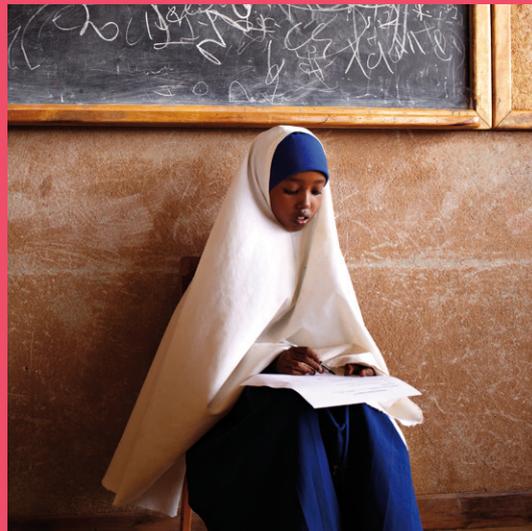


SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
INTERNATIONAL

Octobre 2014

## EGAUX MAIS DIFFERENTS

DEPASSER LES INEGALITES  
ENTRE LES SEXES DANS LA  
PRISE EN CHARGE



## DOCUMENT DE TRAVAIL, ADOPTE PAR LE SENAT INTERNATIONAL LE 18 OCTOBRE 2014

Cette politique exprime la volonté de l'organisation de mieux intégrer l'égalité entre les sexes dans son travail quotidien et reprend pour cela les principes de l'égalité entre les sexes tels qu'exposés dans la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989), le Programme d'action de la quatrième Conférence sur les femmes (Pékin, 1995) et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000).

Par leurs commentaires et leur implication, les associations nationales et les associations d'appui et de soutien ont fortement contribué au processus de consultation. Cette politique s'appuie également sur une analyse approfondie de la situation fondée sur les points de vue des participants à nos programmes : enfants, jeunes et responsables assurant leur prise en charge.



### 1. CE QUE NOUS SOUHAITONS OBTENIR : EXPOSÉ DE LA POLITIQUE

#### S'engager pour l'égalité entre les sexes

SOS Villages d'Enfants s'engage à mettre en place une politique d'égalité entre les sexes, applicable tant aux adultes et aux enfants de nos groupes cibles qu'à l'ensemble de l'organisation. Nous insistons plus particulièrement sur les questions liées à la prise en charge, comme la protection des enfants contre la violence et l'accès à l'éducation et aux soins médicaux, tant pour les filles que pour les garçons. Conscients des difficultés que rencontrent les femmes et les filles dans de nombreux pays, nous favorisons également leur autonomisation. Nous considérons par ailleurs qu'hommes et femmes doivent trouver ensemble des solutions pour résoudre le problème de l'inégalité entre les sexes. Enfin, nous appliquons une politique de tolérance zéro dans les cas de discrimination sexiste dont peuvent être victimes nos collaborateurs ou les enfants participant à nos programmes.

## 2. INTRODUCTION

### A. LIENS ENTRE GENRE, ENFANTS ET PRISE EN CHARGE

La notion d'égalité entre les sexes renvoie à un monde où hommes et femmes disposent des mêmes opportunités pour exercer leurs droits et s'épanouir dans la vie. Les obstacles rencontrés par les femmes et par les hommes du fait de leur genre doivent être identifiés et combattus grâce à des initiatives adaptées, reposant sur une analyse approfondie des disparités liées au sexe.

Dans de nombreux endroits du monde, les filles et les femmes sont encore discriminées dans des domaines essentiels de la vie. La violence, l'éducation, la santé maternelle, sexuelle et reproductive et enfin l'autonomisation financière sont au cœur du problème, selon SOS Villages d'Enfants. Cette politique s'attache donc à surmonter les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes, et plus particulièrement les filles, du fait de leur genre. Il arrive également que les hommes et les garçons soient victimes d'inégalités basées sur le genre, et notre politique s'applique également à leur situation.

#### Violence

La violence à l'encontre des femmes fait aussi des victimes collatérales. En effet, la violence a toujours des répercussions sur la famille de la victime, et plus particulièrement sur ses enfants. Parmi eux, les filles sont particulièrement vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus, d'autant plus si elles sont par ailleurs exposées à d'autres facteurs d'inégalité comme la pauvreté, la privation de prise en charge parentale ou le handicap. Dans le monde, plus de 60 millions de très jeunes filles sont mariées. Ces mariages précoces sont souvent synonymes de violence domestique ou sexuelle. La traite internationale des êtres humains touche à 80 % des femmes et des filles, dans la majorité des cas à des fins d'exploitation sexuelle<sup>1</sup>. La violence sexuelle a de lourdes conséquences sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes adolescentes : grossesses non désirées, mortalité maternelle, avortements à risque et transmission d'infections comme le VIH ; sans parler des séquelles psychologiques. Comme le souligne notre Politique d'urgence, les droits fondamentaux des filles et des femmes sont particulièrement menacés dans les situations d'urgence. Dans ce contexte, les garçons sont eux aussi très vulnérables car ils peuvent être victimes de violence ou contraints de devenir enfants-soldats.

Les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables à la violence

#### Education

En termes d'éducation, les causes des disparités liées au sexe sont nombreuses. Dans certains pays, les filles abandonnent l'école après avoir souffert de harcèlement sexuel sur le chemin de l'école ou au sein même de l'établissement et elles n'ont bien souvent personne vers qui se tourner pour obtenir aide ou protection. La mauvaise qualité de l'eau et des installations sanitaires peut également pousser les filles à quitter l'école, particulièrement à la puberté. De plus, dans les familles modestes, l'éducation des garçons est souvent favorisée au détriment de celle des filles qui, lorsqu'elles tombent enceintes, abandonnent souvent définitivement l'école. Dans certains cas, la société considère l'éducation des filles comme superflue, partant du principe que leur place est à la maison, où elles doivent assumer les tâches domestiques, s'occuper des personnes âgées ou des malades ou encore se marier au plus vite. Les enfants sont souvent privés d'éducation du fait des difficultés financières rencontrées par leurs familles. Dans un rapport de 2011<sup>2</sup>, l'UNICEF montre que dans les pays en développement, 16 % de l'ensemble des enfants âgés de 5 à 14 ans sont contraints de travailler, s'exposant ainsi à de multiples risques, différents selon le sexe de l'enfant et donc selon le type de travail accompli. En effet, les statistiques montrent que le travail des enfants semble affecter davantage les garçons que

L'absence ou le faible niveau d'éducation est une des principales causes d'inégalité entre les sexes

les filles mais il convient de souligner que les tâches assignées aux filles sont souvent invisibles, puisqu'il s'agit principalement de travail domestique. La nature cachée de ce travail domestique implique souvent des mauvais traitements et même des abus physiques sur les filles concernées<sup>3</sup>.

### Santé sexuelle, reproductive et maternelle

La santé des femmes a un impact majeur sur les enfants

Dans de nombreuses sociétés, les choix des femmes et des filles en matière de comportement sexuel et reproductif sont limités, souvent du fait des abus sexuels ou des traditions culturelles qui donnent aux hommes le pouvoir de décision. Les conjoints s'opposent par exemple à la planification familiale ou limitent l'accès à l'information et aux services de santé reproductive et sexuelle, en particulier pour les adolescentes. Dans de nombreux pays, les femmes et les filles ne sont pas en mesure de refuser des relations sexuelles à risque, ce qui entraîne un taux de contamination au VIH/sida plus élevé chez les femmes que chez les hommes ainsi qu'un nombre important de grossesses précoces et non désirées. Cela a également un impact sur l'éducation puisque les filles sont alors poussées à abandonner l'école. Les grossesses et la maternité précoces sont des conséquences inévitables des mariages précoces. Les filles de moins de 15 ans ont cinq fois plus de risques de mourir durant la grossesse ou l'accouchement que les jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans<sup>4</sup>.

L'état de santé d'une femme, et plus précisément sa santé maternelle, a un impact direct sur son entourage, en particulier sur les enfants à sa charge. Les complications au cours de la grossesse ou de l'accouchement sont la première cause de décès ou de handicap pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. Ces phénomènes se produisent à 90 % dans des pays en développement, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre d'enfants privés de prise en charge adaptée.

### L'autonomisation financière des femmes et des filles

Les structures de pouvoir économique inégalitaires sont une menace pour les femmes et les enfants

Dans le monde, les opportunités professionnelles offertes aux hommes sont souvent plus intéressantes que celles proposées aux femmes et il est fréquent qu'ils bénéficient d'un meilleur accès aux moyens de production (crédit ou terrains par exemple). Lorsque les parents disparaissent en laissant derrière eux de jeunes enfants, les filles ont plus de difficultés à faire valoir leur droit à la propriété que les garçons. Du fait de cette inégalité, il est plus difficile pour les femmes et les filles de superviser les ressources du foyer ou de participer à la prise de décisions, quelles que soient les décisions en question. Il est pourtant largement reconnu qu'au niveau du foyer, le pouvoir de décision croissant des femmes contribue à améliorer le statut nutritionnel des enfants, ainsi que leurs taux de survie et d'alphabétisation.

### Dépasser les inégalités entre les sexes au sein de SOS Villages d'Enfants

L'organisation dispose de politiques qui protègent les droits de tous les participants à nos programmes : filles, femmes, garçons, hommes. Tout d'abord, notre Politique de protection de l'enfant condamne toutes les formes d'exploitation et d'abus sur les enfants. Notre Code de Conduite fixe quant à lui des standards exigeants en matière d'éthique et de conduite professionnelle, applicables à tous les collaborateurs. Notre Politique d'inclusion met l'accent sur l'égalité des droits, notamment pour les enfants handicapés, et notre Politique d'urgence explique les mesures que nous prenons pour éloigner les enfants aussi vite que possible d'une zone d'urgence, afin de leur offrir sécurité et protection. Enfin, notre Politique de lutte contre le VIH/sida vise à réduire la vulnérabilité des enfants et des personnes qui assurent leur prise en charge face à l'infection du VIH.

Ces textes ainsi que les autres documents de politique et manuels dont nous disposons sont un point de départ pour renforcer notre travail sur l'égalité entre les sexes. Pour cela, il est indispensable de mieux comprendre les subtilités de ce concept, comme par exemple les interactions entre les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes en termes de prise en charge. Cette meilleure compréhension permettra ensuite de faire évoluer les relations entre les genres<sup>5</sup>.

## B. GROUPES CIBLES

Nos groupes cibles principaux sont les suivants :

- **Les enfants et les jeunes participant aux programmes de villages d'enfants SOS**  
Au sein de nos programmes, nous nous attachons à identifier toutes les inégalités liées au genre dont sont victimes les enfants, filles ou garçons, et à y apporter une réponse.
- **Les personnes responsables de la prise en charge dans les familles SOS, les familles d'accueil et les familles d'origine**  
SOS Villages d'Enfants intègre la dimension de l'égalité entre les sexes à l'ensemble de son travail avec les personnes responsables de la prise en charge et veille à ce qu'aucune d'entre elles ne soit victime de discrimination sexiste, quelle qu'elle soit. L'organisation favorise notamment l'autonomisation des mères et des tantes SOS ainsi que celle des assistantes familiales.
- **Tous les autres collaborateurs masculins et féminins**  
SOS Villages d'Enfants veille à ce qu'aucun collaborateur ne soit victime de sexisme. Ce principe s'applique aux collaborateurs de tous les programmes de villages d'enfants SOS mais également aux collaborateurs de tous nos bureaux et comités.
- **Les partenaires de SOS Villages d'Enfants (organisations à base communautaire formelles et informelles, autres organisations non gouvernementales, gouvernements et autres prestataires de services)**  
A travers ses programmes, SOS Villages d'Enfants collabore avec divers partenaires afin de promouvoir l'égalité entre les sexes.

## C. DÉFINITIONS / TERMINOLOGIE

**Discrimination** : traitement spécifique pouvant s'appliquer à des groupes ou à des individus et s'opposant au principe de justice selon lequel tous les individus doivent être traités de manière équitable.

**Autonomisation** : capacité des individus à acquérir le pouvoir de penser et d'agir librement, à exercer un choix et à exploiter leur potentiel de manière égale, en tant que membres à part entière de la société.

**Violence sexiste** : violence exercée à l'encontre d'un individu et motivée par son genre. Dans de nombreuses sociétés, cette violence découle des relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes.

**Egalité entre les sexes** : principe selon lequel hommes et femmes participent de la même manière à la vie politique et civile et bénéficient des mêmes droits et garanties en matière de développement humain, social, économique et culturel. Ce principe ne signifie pas que tous les individus doivent se conformer les uns aux autres mais il souligne plutôt les droits des femmes et des filles à définir elles-mêmes leurs objectifs de développement et à chercher à atteindre des résultats qui ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels aspirent les hommes.

**Besoins propres aux hommes et aux femmes** : les hommes et les femmes assumant des responsabilités et des rôles différents en fonction de leur genre, ils éprouvent également des besoins différents. Toute intervention de développement devrait être précédée d'une analyse fondée sur le genre, incluant une observation de besoins propres aux hommes et aux femmes.

**Mortalité maternelle** : décès d'une femme au cours de la grossesse, de l'accouchement ou dans les six semaines suivant la naissance de l'enfant.

**Santé reproductive** : vie sexuelle sûre et responsable offrant la capacité d'avoir des enfants au moment et au rythme souhaité. Ce principe inclut l'accès à des méthodes de contraception sûres, efficaces, abordables et acceptables.

**Santé sexuelle** : respect, protection et mise en pratique des droits d'un individu en matière de sexualité, à l'abri de toute contrainte, de toute discrimination, de toute violence ou de tout risque d'infection par une maladie sexuellement transmissible.



### 3. PRINCIPES

#### 1. Nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et des femmes.

Nous sensibilisons les enfants et les adultes aux différentes formes que peut prendre la violence en fonction du genre de la victime. Nous leur expliquons également que bien que la majorité des victimes de violence soient des femmes, les hommes sont également concernés. Nous sommes également convaincus du fait que la promotion de la non-violence requiert l'implication des hommes mais également des femmes.

#### 2. Nous promouvons l'égalité des chances pour que filles et garçons aient accès, selon leur niveau, à une éducation de qualité, formelle et non-formelle.

Nous nous engageons à faire en sorte que filles et garçons aient accès à une éducation de qualité et nous veillons au renforcement des capacités des enfants qui nous sont confiés, à leur formation et à la transmission des compétences nécessaires dans la vie. Nous nous assurons également qu'ils aient accès aux ressources productives (crédit, par exemple) qui leur sont nécessaires, en fonction de leur genre, pour devenir des adultes autonomes.

#### 3. Nous sensibilisons les enfants et les personnes assurant leur prise en charge à la question de la santé sexuelle et reproductive et nous promouvons les soins de santé maternelle pour les femmes et les filles.

Nous soutenons les filles et les femmes pour qu'elles soient en mesure de décider de leur comportement sexuel et reproductif. L'organisation instaure et maintient un environnement sécurisant limitant la vulnérabilité des enfants et des personnes qui assurent leur prise en charge à l'infection du VIH. Nous favorisons aussi l'accès aux soins de santé maternelle pour toutes les mères.

#### 4. Nous nous engageons à faire tomber les barrières sexistes qui limitent l'autonomisation financière des familles d'origine.

Nous œuvrons pour l'autonomisation financière et la prise de confiance des personnes vulnérables responsables d'enfants. Bien souvent, il s'agit de femmes assurant seules la gestion du foyer et n'ayant pas accès aux ressources productives nécessaires pour nourrir et prendre soin de leurs familles.

#### 5. Nous dépassons les inégalités entre les sexes et nous veillons au renforcement des capacités pour promouvoir l'égalité entre les sexes au sein de l'organisation.

Nous nous efforçons d'éliminer les inégalités entre les sexes parmi les collaborateurs de l'organisation. Nous faisons également en sorte que l'organisation puisse mettre en pratique les principes de l'égalité entre les sexes. La promotion de l'égalité entre les sexes dépend de l'engagement de tous les collaborateurs et plus particulièrement de l'engagement des cadres supérieurs.

## 4. IMPLICATIONS

Les principes listés précédemment ont des implications concrètes, reprises ci-dessous comme standards minimum pour la mise en œuvre de cette politique. Nous sommes par ailleurs conscients du fait qu'il existe des contextes spécifiques où d'autres problèmes d'inégalité liée au genre peuvent motiver ou requérir des mesures précises.

### 1. Nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et des femmes

Protection contre la violence fondée sur le sexe

- Nos systèmes de protection de l'enfance tout comme notre Code de Conduite respectent les principes de l'égalité entre les sexes.
- Nous favorisons les discussions ouvertes avec garçons et filles sur la violence sexiste et nous travaillons avec eux pour trouver des mesures de protection.
- Nous informons les parents/mères/tantes SOS et tous les autres responsables de prise en charge sur la violence sexiste et nous les sensibilisons à la Convention relative aux droits de l'enfant, pour qu'ils en comprennent les implications pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes de la communauté.
- En collaboration avec d'autres ONG, nous sensibilisons les enseignants, les prestataires de soins de santé et les leaders de la communauté à la prévention de la violence sexiste. Nous leur faisons également des suggestions pour y faire face.
- Nous nous opposons aux mariages précoces et à la mutilation génitale féminine. Nous luttons pour faire changer les comportements et les normes au sein des communautés. Pour ce faire, nous identifions les leaders d'opinion et les preneurs de décisions et nous nous appuyons sur la participation de la communauté.

### 2. A travers nos programmes, nous promovons l'égalité des chances pour que filles et garçons aient accès, selon leur niveau, à une éducation formelle et non-formelle de qualité

Un même accès à une éducation de qualité

- Dans les villages d'enfants SOS, il incombe aux mères/parents et tantes SOS de s'assurer que filles et garçons reçoivent une éducation de niveau et qualité similaires.



- Nous identifions les différents besoins des filles et des garçons pour les soutenir dans leur accès à l'autonomie, dans la recherche d'emploi notamment. Pour cela, nous les aiguillons par exemple vers des stages au sein de structures privées partenaires.
- Dans le cadre du renforcement de la famille, nous intervenons auprès des communautés et des familles pour les encourager à scolariser tant les garçons que les filles.
- Nous aidons les jeunes mères à reprendre le chemin de l'école.
- Nous collaborons avec des écoles pour offrir aux filles un environnement sûr. Nous les sensibilisons aux questions liées au genre, comme la prévention du harcèlement sexuel par exemple.
- Si nécessaire, nous mettons en place des installations sanitaires et un approvisionnement en eau potable dans les écoles pour que les filles soient moins tentées de quitter l'école.

### 3. Nous sensibilisons les enfants et les personnes assurant leur prise en charge à la question de la santé sexuelle et reproductive et nous promouvons les soins de santé maternelle pour les femmes et les filles.

- Tous les garçons et toutes les filles des programmes concernés bénéficient d'une éducation sexuelle. Grâce à ces séances, les jeunes sont sensibilisés à la vulnérabilité particulière des filles et des femmes au VIH et ils comprennent mieux pourquoi il est si important que les adolescentes puissent prendre leurs propres décisions en matière de relations sexuelles et de planification familiale.
- Dans nos centres médicaux, nous offrons notre expertise et nous proposons des services de planification familiale, de prévention et de traitement des maladies sexuellement transmissibles, et plus particulièrement du VIH/sida. Enfin, nous fournissons, tant aux femmes qu'aux hommes, des informations de base sur la santé reproductive.
- Nos centres médicaux nous permettent également de diffuser des informations relatives au VIH, à la prévention de la transmission mère-enfant du VIH ainsi qu'à la thérapie antirétrovirale, pour les hommes comme pour les femmes.
- Dans nos établissements médicaux, nous identifions et nous ciblons les mères, y compris les plus jeunes, pour leur fournir des soins de santé pré et post-natale et pour qu'elles puissent accoucher dans de bonnes conditions, assistées par un personnel qualifié. Nous les conseillons aussi en matière de santé périnatale.

Sensibilisation à la santé sexuelle, reproductive et maternelle



### Autonomisation économique des femmes et des filles

#### 4. Nous nous engageons à faire tomber les barrières sexistes qui limitent l'autonomisation financière des familles d'origine.

- Dans tous nos programmes, les personnes responsables d'enfants favorisent la participation égale des filles et des garçons aux dispositifs de prise de décision, de façon à renforcer leur autonomie.
- En collaboration avec les organisations communautaires de base, nos programmes de renforcement de la famille s'efforcent d'offrir aux familles d'origine (particulièrement aux femmes gérant seules le foyer familial) les ressources nécessaires pour atteindre l'autonomie financière.
- Nous encourageons les personnes responsables d'enfants à participer aux organisations communautaires comme les groupes communautaires de soutien et les comités de protection de l'enfance, par exemple.
- Dans les comités de protection de l'enfance, nous encourageons l'égalité de participation des hommes et des femmes et nous privilégions les environnements qui favorisent la participation active des femmes ainsi que les plateformes leur permettant d'exprimer leur point de vue.

#### 5. Nous dépassons les inégalités entre les sexes et nous veillons au renforcement des capacités pour promouvoir l'égalité entre les sexes au sein de l'organisation.

### Dépasser les inégalités entre les sexes au sein de SOS

##### Protection des enfants et des jeunes

- Nous garantissons le maintien de la protection des jeunes filles tombant enceintes au cours de leur prise en charge dans un village d'enfants SOS. Cette protection se poursuivra, que la jeune fille décide de continuer à vivre au sein du village ou non.
- Aucun jeune garçon ne sera contraint de quitter sa famille SOS sous prétexte qu'il ait atteint ou soit sur le point d'atteindre l'adolescence.
- Nous respectons l'orientation sexuelle individuelle et/ou l'identité sexuelle de chaque enfant/jeune et nous nous efforçons de les préserver de toute discrimination.

##### Personnel SOS responsable de la prise en charge

- Nous reconnaissons à toutes les personnes responsables le même droit à s'occuper de leurs enfants et à les accompagner dans leur développement, et ce quels que soient le genre, l'orientation ou l'identité sexuelles de ces personnes.
- Lorsqu'une mère/tante SOS tombe enceinte, nous lui garantissons la possibilité, si elle le souhaite, de continuer à exercer son métier.
- Nous nous efforçons de ne pas séparer les mères/parents et les tantes SOS de leurs enfants biologiques ; nous privilégions les solutions qui contribuent au bien-être des enfants biologiques et de leurs parents.

##### Ensemble des collaborateurs

- Nous veillons à ce qu'aucun collaborateur ne soit victime de sexisme au cours d'un processus de recrutement, pour qu'hommes et femmes bénéficient des mêmes opportunités professionnelles.
- Nous nous efforçons de garantir des conditions de travail et un niveau de rémunération égaux, tout en tenant compte des besoins propres à chacun (rythme de travail flexible pour les mères, par exemple).
- Nous faisons en sorte qu'hommes et femmes soient également représentés aux postes de gouvernance, de direction et au sein des comités.
- L'organisation applique une tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'abus lié au genre, ce qui inclut la violence et le harcèlement sexuel. Nous disposons pour ce faire de procédures de signalement et de réponse claires.

### Renforcement des capacités de l'organisation en matière d'égalité entre les sexes

- Nous enseignons aux personnes responsables d'enfants à repérer les attitudes et les pratiques sexistes. Nous favorisons le renforcement des capacités de tous les collaborateurs pour qu'ils comprennent mieux la complexité des relations entre les genres et leur lien avec la prise en charge.
- Tous les nouveaux programmes que nous mettons en place intègrent le principe d'égalité entre les sexes et nous pilotons des programmes innovants spécifiquement orientés vers ce principe.
- L'égalité entre les sexes fait partie intégrante des nouvelles politiques et des nouveaux manuels de l'organisation.
- Nous veillons au suivi de notre politique d'égalité entre les sexes. Pour ce faire, nous utilisons des données quantitatives ventilées par sexe ainsi que des études qualitatives permettant d'évaluer les progrès de l'organisation en matière d'égalité entre les sexes.



<sup>1</sup> UNIFEM: Violence Against Women & Millennium Development Goals, 2010.

<sup>2</sup> UNICEF: State of the World's Children, 2011.

<sup>3</sup> Give girls a chance. Tackling child labour, a key to the future / International Labour Office – Geneva: ILO, 2009.

<sup>4</sup> The State of the World's Children 2007: Women and Children – The double dividend of gender equality, UNICEF, New York, 2007.

<sup>5</sup> SOS Gender Core Policy Group: Gender in SOS Children's Villages, A Situational Analysis, 2013 (prepared by Christine Wiik).

## EDITION

**EDITEUR, PRODUIT ET PUBLIÉ PAR** SOS-Kinderdorf International,  
Hermann-Gmeiner-Str. 51, 6020 Innsbruck, Austria

**RÉDACTION** Federation Policy Team

**PHOTOS** Page de titre: Jens Honoré, Bjørn-Owe Holmberg, Benno Neeleman;

P. 2: Seger Erken; P. 7: Gunter Bieringer; P. 8: Benno Neeleman; P. 9: SOS Archives, Benno Neeleman

**TRADUCTION** SOS-Kinderdorf International, Language Services

**MAQUETTE** Manuela Tippl, Gabriele Margreiter

**SOS VILLAGES D'ENFANTS DANS L'INTERNET** [www.sos-childrensvillages.org](http://www.sos-childrensvillages.org)

# LA CHALEUR D'UN FOYER POUR CHAQUE ENFANT



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS  
INTERNATIONAL

[www.sos-childrensvillages.org](http://www.sos-childrensvillages.org)

